



Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie

Ministère des Affaires sociales,
de la Santé et des Droits
des Femmes

Ministère des Outre-mer

Paris, le vendredi 31 juillet 2015

**Solidarité nationale face à l'échouage massif de sargasses qui touche les Antilles :
le gouvernement accélère et renforce la mise en œuvre du plan interministériel
« sargasses »**

Les Antilles françaises sont touchées depuis plus d'un an par des échouages massifs et ininterrompus d'algues brunes dites « sargasses ». Si ce phénomène d'échouage n'est pas inédit, il atteint depuis l'été 2014 une ampleur exceptionnelle par sa durée et son intensité.

Les conséquences de ce phénomène sont multiples, sur le cadre de vie, l'activité économique et le bien être des populations. En effet, lorsqu'elles ne sont pas ramassées suffisamment rapidement, ces algues peuvent aussi produire des émanations d'hydrogène sulfuré (H₂S), un gaz incommodant, voire potentiellement dangereux dans certaines conditions.

Dès 2011, l'Etat a sollicité le Haut conseil de la santé publique afin de définir et mettre en œuvre les mesures à prendre pour limiter et prévenir les impacts sur la santé de la population exposée. Les conclusions du HCSP ont été rendues en 2012, mettant notamment en exergue le fait que la prévention la plus efficace contre les effets de la décomposition des sargasses consistait en un ramassage régulier et un stockage approprié.

Sous l'égide du ministère de la santé, un dispositif de veille sanitaire active a été mis en place dès 2014 afin de procéder à des mesures régulières des taux de H₂S, et d'adapter et diffuser en conséquence les recommandations appropriées dans le souci constant de protéger la santé des populations

L'intensification du phénomène depuis fin 2014 a par ailleurs conduit l'Etat à adapter son intervention. Ainsi, depuis le début de la crise, plus de 6M€ ont été mobilisés pour le financement de moyens de ramassage, l'aide aux communes, la constitution de « brigades vertes » chargées d'appuyer les collectivités chargées du ramassage des algues. Le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a enfin demandé à l'ADEME la mise en place d'un appel à projet à hauteur de 2.3 millions d'euros pour la collecte et la valorisation des algues.

Le gouvernement annonce aujourd'hui l'accélération et le renforcement du dispositif de lutte contre les sargasses :

- **Renforcement du soutien aux collectivités chargées du ramassage des algues** : un fonds exceptionnel de 2 millions d'euros est mis en place par l'Etat, notamment le ministère des outre-mer et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, afin d'accompagner l'engagement des actions de ramassage par les collectivités compétentes, compte tenu de l'ampleur des charges qu'impose cette action indispensable.
- **Poursuite de la mobilisation des autorités sanitaires** : elle permettra notamment, de s'assurer que les mesures de prévention sont bien connues de la population et en particulier des personnes amenées à intervenir dans les opérations de ramassage et de stockage.



- **Lancement d'une mission interministérielle de haut niveau:** elle se rendra dans les Antilles dès le mois de septembre afin de formuler des recommandations opérationnelles visant à organiser la filière de ramassage, stockage, traitement et valorisation des algues sargasses, afin d'organiser une réponse sur le long terme.
- **Amélioration de la connaissance pour une gestion à long terme du phénomène :** les travaux de recherche visant à identifier l'origine et les causes de ce phénomène seront accélérés, sous l'égide du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie qui mobilisera les organismes compétents.
- **Lancement d'une initiative internationale :** une conférence internationale réunissant les représentants des Etats de la Caraïbe touchés par l'échouage de sargasses sera organisée au second semestre afin de partager les connaissances et les bonnes pratiques relatives à la gestion de ce phénomène et proposer des actions coordonnées.

Ce dispositif et ces aides exceptionnelles **illustrent l'engagement de la solidarité nationale pour aider les outre-mer à surmonter cette crise durable**, ainsi que la volonté gouvernementale d'apporter une réponse forte et concrète aux attentes légitimes de nos concitoyens.

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de George Pau-Langevin : 01 53 69 27 60

Service de presse de Ségolène Royal : 01 40 81 78 31

Service de presse de Marisol Touraine : 01 40 56 60 65